

AVIDOC
Société par actions simplifiée
au capital de 63 800 euros
Siège social : 8 Rue de Copenhague - ZAC Via Europa Est
34350 VENDRES
353 439 110 RCS BEZIERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier septembre,
A 15 heures,

Les associés de la Société AVIDOC se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Johann STRUB, Président la société HOLDING 5S, elle-même Présidente de la société AAG SERVICES, Présidente de la Société.

Monsieur Jean-Jacques STRUB est désigné comme secrétaire.

la société AUDIT ET FINANCE, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 2 200 actions sur les 2 200 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'une Directrice Générale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme à compter de ce jour, en qualité de Directrice Générale, sans limitation de durée, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société et sans que cette durée ne puisse excéder celle du mandat de la Présidente :

la société HOLDING 5S, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 705 000 euros, dont le siège social est ZAC Via Europa Est - 8 rue de Copenhague, 34350 VENDRES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BEZIERS sous le numéro 922 425 343, représentée par Monsieur Johann STRUB, Président.

Conformément aux dispositions des statuts, la société HOLDING 5S disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente et aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

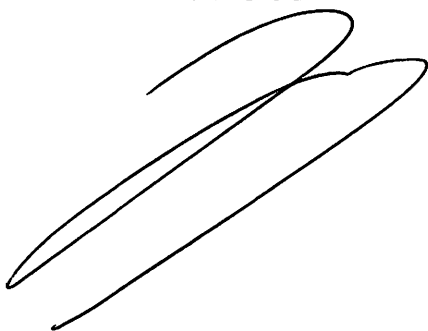
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

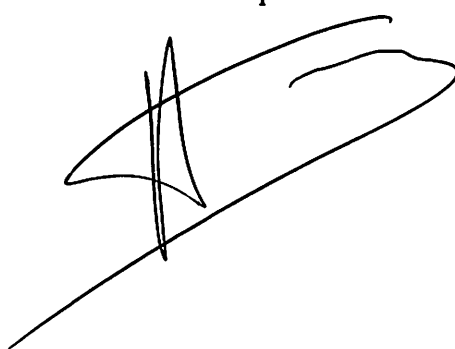
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
AAG SERVICES



Le secrétaire
Jean-Jacques STRUB



la société HOLDING 5S
« Bon pour acceptation du mandat de
Directrice Générale »

*Bon pour acceptation du
mandat de Directrice Générale*

